Elle étudie par ailleurs l'éventuelle faisabilité du service diurne qu'elle est susceptible de rendre à ces mêmes locataires, les situations au regard de leur plan de compensation étant très différentes.

L'association gestionnaire est titulaire de l'***agrément qualité*** délivré par la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de Paris.

A la demande du Département de Paris, une permanence sociale hebdomadaire se tient une fois par semaine avec pour but :

- Le lien avec les locataires, usagers de la Plateforme, et l'association gestionnaire,
- Une activité de conseil ou d'orientation, le cas échéant.
- Une information générale sur l'arrondissement et les services parisiens.

Personnel de nuit commun :

2 personnes de 21 à 24 heures
1 personne de 24 à 7 heures

Personnel de jour :

Selon le résultat de l'étude de faisabilité

Fonctionnement et financement :

Convention annuelle ANPIHM – D.A.S.E.S. (Action Sociale du Département de Paris).

Bailleur : Paris Habitat

Critères d'admission :

- Demandeur de logement social parisien
- Orientation ULS par la MDPH
- Convention entre Plateforme de Service et locataire

Adresse de la plateforme de service :

ANPIHM Plateforme Duployé
21, rue Emile Duployé
75018 PARIS

Pour tout contact : ulsduploye@anpihm.org